



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET :

Délibération n° 007403

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
Publié le : 20/12/2023

Séance du 07 décembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°8), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°4), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°12), M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (à partir de la question n°2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à partir de la question n°2), Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°11 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°5 incluse et à partir de la question n°30), M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°11 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°3), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à partir de la question n°2), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n°6), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à partir de la question n°2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°2), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n°11 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°11 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

M. Jean-Hugues ROUX

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR

M. Guillaume BAILLY donne pouvoir à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne BENEDETTO donne pouvoir à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI donne pouvoir à Mme Elise AEBISCHER, Mme Julie CHETTOUH donne pouvoir à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°11 incluse), M. Laurent CROIZIER donne pouvoir à Mme Nathalie BOUVET, Mme Sadia GHARET donne pouvoir à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°12), M. Abdel GHEZALI donne pouvoir à Mme Carine MICHEL (à partir de la question n°6 et jusqu'à la question n°29 incluse), Mme Valérie HALLER donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°12), M. Pierre-Charles HENRY donne pouvoir à Christine WERTHE, M. Damien HUGUET donne pouvoir à M. Anthony POULIN, M. Jean-Emmanuel LAFARGE donne pouvoir à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI donne pouvoir à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. André TERZO donne pouvoir à Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°12), Mme Claude VARET donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°12)

34 - Contrat de Ville - Appel à projets 2023 - Dernière programmation

Contrat de Ville - Appel à projets 2023 - Dernière programmation

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	21/11/2023	Favorable unanime
Commission n° 3	22/11/2023	Favorable unanime
Commission n° 4	23/11/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le Contrat de Ville du Grand Besançon a été signé le 21 février 2015. Il a été prorogé dans un premier temps jusqu'en 2022 puis dans un second temps jusqu'en 2023 et a fait l'objet d'une évaluation en 2022.

Les partenariats, notamment associatifs, contribuent aux objectifs du Contrat de Ville. C'est dans cette optique qu'un appel à projets a été lancé fin 2022.

Une première programmation et une programmation complémentaire ont fait l'objet de délibérations en Conseil Municipal les 6 avril et 25 septembre 2023. La présente programmation est notamment destinée à des projets n'ayant pas fait l'objet de versement dans les programmations précédentes ainsi qu'à une consolidation de certains financements déjà attribués. Des avances sont également proposées.

La dernière programmation 2023 comporte 13 projets (La Ville de Besançon participant au financement de 3 d'entre eux).

La participation financière prévue de la Ville de Besançon pour cette dernière programmation 2023 s'établit à 9 000 €.

Dans la poursuite des décisions des 30 mars 2023 et 14 septembre 2023 prises par le Bureau de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole décisionnaire en matière de subvention du contrat de ville, et du Conseil Municipal des 6 avril 2023 et 25 septembre 2023, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une dernière programmation portant d'une part, sur des actions non instruites dans les premières programmations 2023, d'autre part, sur une consolidation des financements attribués dans les précédentes programmations. Des avances sur 2024 sont également proposées.

Cette dernière programmation contribuera à soutenir des projets portés par des structures agissant dans les thématiques suivantes :

- Sport,
- Culture et expression artistique,
- Education, Parentalité, Jeunesse,
- Participation des Habitants et lien social,
- Logement, Habitat et cadre de vie,
- Pilotage, Ingénierie, ressources et évaluation,
- Accès aux droits sociaux.

La participation totale affichée de la Ville de Besançon pour la dernière programmation 2023 s'établit à 9 000 €.

A l'engagement financier de la Ville de Besançon s'ajoute celui de Grand Besançon Métropole pour un montant de 16 050 €.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer les subventions de la Ville de Besançon à intervenir dans le cadre de la dernière de l'appel à projets 2023 du Contrat de ville pour un montant de 9 000 €. Ces subventions figurent dans les cellules grisées.

A/ Sport

Ce volet comporte 2 projets :

N° Projet	Structures	Projets	CUGBM CDV proposé dernière prog. 2023
44	MJC Clairs-Soleils	Club Multisports	1 500 € (Rappel alloué 1 ^{ère} prog : 1 000 €)
176	Planoise Karaté Academy (PKA)	Sport Citoyen, Sport Santé	550 € (Rappel alloué 1 ^{ère} prog : 1 000 €)
Total Général			2 050 €

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 2 050 €, est financé sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM) sur la ligne de crédit 65.810.6574.10005.

B/ Culture et expression artistique

Ce volet comporte 1 projet :

N° Projet	Structures	Projets	VILLE Culture proposé dernière Prog. 2023
139	Association Juste Ici	Les Ateliers Juste Ici Planoise	4 000 € (Rappel alloué 1 ^{ère} prog 10 000 €)
Total Général			4 000 €

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 4 000 € est financé sur le budget de la Direction Action Culturelle (Ville) sur la ligne de crédit 65.33.6574.0022193.10039.

C/ Education, Parentalité, Jeunesse

Ce volet comporte 3 projets :

N° Projet	Structures	Projets	CUGBM CDV proposé dernière prog. 2023	VILLE DVQ proposé dernière Prog. 2023
Avance 2024	Association Fondation étudiante pour la Ville (AFEV)	Intervention d'étudiants bénévoles et de volontaires dans les quartiers prioritaires		2 000 €
72	Union Départementale des Associations Familiales	Stage de responsabilité parentale	700 €	(Rappel alloué DSTP 2 ^{ème} prog 500 €)
Avance 2024	PARI	Accompagnement à la scolarité	3 000 €	
Total Général			3 700 €	2 000 €

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 5 700 € est financé comme suit :

- 3 700 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM) sur la ligne de crédit 65.810.6574.10005
- 2 000 € sur le budget de la Direction Vie des Quartiers (Ville) sur la ligne de crédit 65.422.6574.0022175.47000.

D/ Participation des habitants, lien social

Ce volet comporte 3 projets :

N° Projet	Structures	Projets	CUGBM CDV proposé dernière prog. 2023
126	Les Centres d'entrainement aux méthodes d'éducation active BFC (CEMEA BFC)	Un terrain d'aventure dans un quartier en renouvellement urbain	2 000 € (<i>Rappel alloué 1^{ère} prog 2023 : 4 000 €</i>)
264	Reflets sur le Monde	Elaboration; réalisation projets et échanges	800 € (<i>Rappel alloué 1^{ère} prog 2023 : 1 200 €</i>)
Avance 2024	Club Sauvegarde Karaté	Caravane et animation Pieds d'immeubles	3 000 €
TOTAL GENERAL			5 800 €

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 5 800 € est financé sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM) sur la ligne de crédit 65.810.6574.10005.

E/ Logement, Habitat et cadre de vie

N° Projet	Structures	Projets	CUGBM CDV proposé dernière prog. 2023
53	Julienne Javel	Autoréhabilitation accompagnée	2 000 € (<i>Rappel alloué 1^{ère} prog 15 000 €</i>)
268	Groupement des bailleurs sociaux du Doubs	La Récup'mobile	1 500 € (<i>Rappel alloué 1^{ère} prog 2023 : 1 000 €</i>)
Total Général			3 500 €

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 3 500 € est financé sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM) sur la ligne de crédit 65.810.6574.10005.

F/ Pilotage, Ingénierie, ressources et évaluations

Ce volet comporte 1 projet :

N°	Projets	Maître d'ouvrage	PROPOSE CUGBM CDV
28	ASEP Besançon	Référent de Quartier	1 000 € (<i>Rappel alloué 1^{ère} prog 500 €</i>)
TOTAL GENERAL			1 000 €

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 1 000 € est financé sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM) sur la ligne de crédit 65.810.6574.10005.

G/ Accès aux droits sociaux

Ce volet comporte 1 projet :

N°	Structure	Projet	VILLE DSTP proposé dernière Prog. 2023
199	France Victimes 25	Accès au droit et à la citoyenneté - égalité des chances	3 000 €
TOTAL GENERAL			3 000 €

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 3 000 € est financé sur le budget de la Direction Sécurité Tranquillité Publique (Ville) sur la ligne de crédit 65.522.6574.0022057.10500.

Mme Sadia GHARET (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve pour chacun des volets, la dernière programmation de l'appel à projets 2023 du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole telle que présentée pour un montant total de 9 000 € pour la Ville de Besançon,**
- **à autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les avenants annexés au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

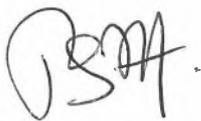
Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Jean-Hugues ROUX,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT



Ville de
Besançon



JUSTE ICI

Avenant n°1 à la CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS et de MOYENS

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, représentée par son premier Vice-Président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par la délibération du Bureau de la CU-GBM du 30 novembre 2023, N° de Siret : 242500361 00017

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Madame la Maire de Besançon Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, N° de Siret : 212500565 00016

Et :

L'Association Juste Ici, représentée par sa Présidente, Annaïck LE SCOUEZEC dûment habilitée, dont le siège social est situé 10 avenue de Chardonnet 25 000 Besançon. N° de Siret : 533304994 00023

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant à la convention annuelle d'objectifs et de moyens a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon et la CU-GBM apportent un soutien complémentaire en 2023 à l'association Juste Ici pour la réalisation de ces actions culturelles au bénéfice principalement des personnes résidant dans le quartier de Planoise et de Clairs Soleils.

Article 2 – Modification de l'article 5 – Engagements financiers

Le paragraphe :

La Ville de Besançon s'engage, après délibération de son Conseil Municipal, à verser à Juste Ici la somme de 18 000 € pour l'année 2023 ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions (Direction Action Culturelle : 4 000 € pour le projet de Clairs Soleils, 10 000 € pour le projet de Planoise ; Direction Vie des Quartiers : 4 000 € pour le projet de Planoise).

EST MODIFIE PAR :

La Ville de Besançon s'engage, après délibération de son Conseil Municipal, à verser à Juste Ici un complément de 4 000 € à la somme de 18 000 € pour l'année 2023 (votée au CM du 6 avril 2023) ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions (Direction Action Culturelle : 4 000 €

pour le projet de Clairs Soleils, 10 000 € portés à 14 000 € pour le projet de Planoise ; Direction Vie des Quartiers : 4 000 € pour le projet de Planoise).

Article 2 – Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention annuelle d'objectifs et de moyens signée le restent inchangées.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour Juste Ici
La Présidente,

Pour la Ville de Besançon,
la Maire,

Pour la Communauté Urbaine
du Grand Besançon Métropole,
Le Vice-Président,

Annaïck LE SCOUEZEC

Anne VIGNOT

Gabriel BAULIEU

ANNEXE 1 - Comparatif 2022 - 2023

Structures	N°	N/R	Projets	Thématique	Coût total du projet	Etat total Ddé 2023	Région Total demandé 2023	Département total ddé 2023	VILLE/CUGBM Total demandé 2023	RAPPEL VILLE/CUGBM alloué 2022	RAPPEL PROPOSE VILLE-AGGLO 1ère PROG 2023	Ville total proposé 2023 2ème prog	CUGBM total proposé 2ème prog 2023	CUGBM CDV proposé 3ème prog 2023	Ville Total 2023 3ème prog	TOTAL PROPOSE VILLE-GBM 2023
MJC Clairs-Soleils	44	R	Club Multisports	Sport	38 200	5 000	0	3 000	5 000	2 000	2 000	0	0	1 500	0	3 500
Club Sauvegarde Karaté	270	R	Caravane des Pieds d'immeubles : JO 2024	Participation des Habitants, Lien social	170 000	60 000	10 000	25 000	50 000	10 000	5 000	0	500	3 000	0	8 500
ASEP Besançon	28	N	Référent de Quartier	Pilotage, Ingénierie, ressources, évaluation	7 663	0	0	0	2 500	0	500	0	0	1 000	0	1 500
Julienne Javel	53	R	Autoréhabilitation accompagnée	Logement, Habitat et Cadre de vie	119 276	12 500	24 000	20 000	15 000	15 000	15 000	0	0	2 000	0	17 000
Association Fondation étudiante pour la Ville (AFEV)	63	R	Intervention d'étudiants bénévoles et de volontaires dans les quartiers prioritaires	Education, Parentalité, Jeunesse	379 275	33 500	0	7 000	20 000	20 000	10 000	0	0		2 000	12 000
Union Départementale des Associations Familiales	72	R	Stage de responsabilité parentale	Education, Parentalité, Jeunesse	11 775	4 000	0	1 200	1 200	500	0	500	0	700	0	1 200
Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active BFC (CEMEA BFC)	126	N	Un terrain d'aventure dans un quartier en renouvellement urbain	Participation des Habitants, Lien social	62 050	15 500	10 000	3 000	8 000	0	4 000	0	0	2 000	0	6 000
France Victimes 25	199	R	Accès au droit et à la citoyenneté - égalité des chances	Accès aux droits sociaux	3 830	0	0	0	3 000	2 500	0	0	0		3 000	3 000
PARI - Accompagnement à la scolarité	137	R	Accompagnement à la scolarité	Education, Parentalité, Jeunesse	700 000	88 000	5 000	7 000	38 000	21 900	16 900	0	0	3 000	0	19 900
Association Juste Ici	139	R	Les Ateliers Juste Ici Planoise	Culture, Expression artistique	85 937	17 500	15 467	0	33 000	25 000	20 000	0	0		4 000	24 000
Planoise Karaté Academy (PKA)	176	R	Sport Citoyen, Sport Santé	Sport	29 000	7 000	0	0	10 000	1 000	1 500	0	0	500	0	2 050
Reflet sur le Monde	264	N	Elaboration; réalisation projets et échanges	Participation des Habitants, Lien social	13 350	1 000	0	0	2 275	0	1 200	0	0	800	0	2 000
Groupement des bailleurs sociaux du Doubs	268	N	La Récup'mobile	Logement, Habitat et Cadre de vie	23 000	0	5 000	0	2 500	0	1 000	0	0	1 500	0	2 500
Total général					1 643 356	244 000	69 467	66 200	190 475	97 900	77 100	500	500	16 050	9 000	103 150

Annexe 2 - Descriptif des projets

N° Projet	Structures	Projets	Thématique	Quartiers	Description action	Commentaires
28	ASEP Besançon	Référent de Quartier	Pilotage, Ingénierie, Ressources, Evaluation	Viotte	Valoriser le rôle de structure ressource de proximité de l'ASEP dans le cadre de la préparation, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la programmation territoriale du contrat de ville.	Répond aux critères de l'Appel à projets
44	MJC Clairs-Soleils	Club Multisports	Sport	Clairs-soleils	- Structurer une offre régulière d'activités sportives de découverte et d'initiation en faveur des 7 / 17 ans mais également pour les adultes (cardio, fitness, ...) - Poursuivre l'accompagnement du club de kick boxing	Répond aux critères de l'Appel à projets
53	Julienne Javel	Autoréhabilitation accompagnée	Logement, Habitat et Cadre de vie	Planoise et Palente-Orchamps	Poursuivre l'action d'auto-réhabilitation, dans les quartiers Planoise et Palente/Orchamps, dans le cadre d'un atelier par quartier depuis lequel des habitants orientés par les bailleurs et les travailleurs sociaux pourront : apprendre des techniques d'embellissement de leur logement, constituer des groupes d'entraide et être accompagnés pour mettre en œuvre des travaux à leur domicile, emprunter des outils, participer à des actions collectives.	Répond aux critères de l'Appel à projets
63	Association Fondation étudiante pour la Ville (AFEV)	Intervention d'étudiants bénévoles et de volontaires dans les quartiers prioritaires	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous les quartiers	- Organiser un mentorat, à domicile, en faveur d'enfants et adolescents en difficulté dans leur parcours scolaire, pour redonner du sens aux apprentissages et éviter le décrochage, accompagnement assuré par des étudiants bénévoles. - Placer des jeunes recrutés en service civique ("Volontaires en Résidence") dans les collèges situés dans les quartiers prioritaires pour établir un dialogue avec les élèves sur les grands sujets de société et développer leur citoyenneté, ceci en lien avec les équipes pédagogiques des établissements.	Répond aux critères de l'Appel à projets
72	Union Départementale des Associations Familiales	Stage de responsabilité parentale	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous les quartiers	Mettre en place des stages de responsabilisation parentale afin de responsabiliser les parents sur leur mission d'éducation, les soutenir et les accompagner pour améliorer l'exercice de leurs obligations parentales, lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire et ainsi éviter autant que possible les risques de basculement des enfants dans la délinquance	Répond aux critères de l'Appel à projets
126	Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active BFC (CEMEA BFC)	Un terrain d'aventure dans un quartier en renouvellement urbain	Participation des Habitants, Lien social	Planoise	Mise en place exploratoire d'un terrain d'aventure en lien avec les structures et la collectivité du territoire concerné Planoise. Le terrain d'aventure serait un lieu en accueil libre individuel ou collectif avec des plages horaires larges où les habitants peuvent venir faire une activité, rencontrer leurs voisins, se promener, expérimenter, apprendre	Répond aux critères de l'Appel à projets
137	PARI - Accompagnement à la scolarité	Accompagnement à la scolarité	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	- Accompagnement à la scolarité par une pédagogie détournée (aide aux devoirs, activités ludo-éducatives...) - Participation à des activités et projets sportifs, culturels et ludo-pédagogiques en lien avec les partenaires du territoire (art, lecture, cirque, conte, théâtre) - Activités et sorties pendant les vacances - Accueil et accompagnement des parents (aide à la parentalité, activités familles, projets vacances, écrivains publics, FLE, ateliers numériques et informatique)	Répond aux critères de l'Appel à projets
139	Association Juste Ici	Les Ateliers Juste Ici Planoise	Culture, Expression artistique	Planoise	- 2e édition de l'événement <i>Bol Bol Bol</i> , festival de soupe en octobre - Événement <i>Tourbillon de fleurs</i> en avril/mai (floraison des cerisiers) - Cycle d'ateliers de pratique artistique autour de la terre et de la poterie - Animation du groupe compost (échanges sur les pratiques, partage de connaissances et de savoir-faire, cuisine, repas) - Entretien et évolution du micro-jardin des plantes qui soignent (avenue du Parc) et de la sculpture aromatique "Maman la plus belle"	Répond aux critères de l'Appel à projets
176	Planoise Karaté Academy	Sport Citoyen, Sport Santé	Sport	Planoise	- Encadrement sportif et accompagnement social : assurer la progression des pratiquants et développer des animations ludiques et conviviales autour des valeurs du sport, de la santé et de la citoyenneté - Formation aux diplômes d'arbitrage, au diplôme fédéral, au diplôme d'Etat et à la médiation - Formation de cadres et prévention de la délinquance juvénile (lutte contre la violence, handisport) - Interventions dans le milieu carcéral et au collège Diderot	Répond aux critères de l'Appel à projets
199	France Victimes 25	Accès au droit et à la citoyenneté - égalité des chances	Accès aux droits sociaux Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	- Consultations gratuites de proximité dans les quartiers (information sur les problèmes juridiques ou administratifs, questions liées à la discrimination et au droit des étrangers, situations de non recours à la Justice) - Procédures de médiations dans des conflits de proximité (violences, voisinage, scolaires, etc...) - Actions de sensibilisation et de formation des acteurs sociaux - Action de prévention de la récidive, de participation aux stages de citoyenneté ou de responsabilisation aux violences sexistes organisés par les autorités judiciaires, ainsi que dans le cadre de stages de responsabilité parentale, de stages de réparation pénale - Animation et coordination de l'exposition de la PJJ « 13/18 : questions de Justice »	Répond aux critères de l'Appel à projets
264	Reffet sur le Monde	Elaboration; réalisation projets et échanges	Participation des Habitants, Lien social	Montrapon	- Activités tout au long de l'année : cuisine, couture, tricot, sorties (marché de Noël, voyage pour les familles en difficulté, spectacles ...) - Diverses actions : café associatif, présentation de l'association dans le quartier à travers les fêtes et actions organisées - Objectif : développer la solidarité des habitants par l'élaboration et la réalisation de projets communs, favoriser les échanges entre les résidents et les anciens habitants du quartier de Montrapon - Fontaine-Ecu et faire connaître leur savoir-faire	Répond aux critères de l'Appel à projets
268	Groupement des bailleurs sociaux du Doubs	La Récup'mobile	Logement, Habitat et Cadre de vie	Planoise	- Mise en œuvre d'une ressource éphémère et mobile - Collecte d'objets réemployables en apport volontaire et à domicile, qui seront triés et valorisés - Mise en œuvre d'ateliers pédagogiques en faveur de l'antigaspillage, du réemploi... (fabrication de peinture naturelle, réparation de petit électroménager, réparation vélo, fabrication produits d'entretien, couture récup', sensibilisation au tri...) - Mise en place d'une boutique éphémère	Répond aux critères de l'Appel à projets
270	Club Sauvegarde Karaté	Caravane des Pieds d'immeubles : JO 2024	Participation des Habitants, Lien social	Tous les quartiers	Animation de pieds d'immeuble en février, avril et pendant l'été avec différents stands - Objectifs : favoriser l'éducation par le sport en organisant des manifestations sportives, festives et familiales	Répond aux critères de l'Appel à projets

**AVENANT n°3 A LA
CONVENTION 2021/2023
ENTRE LA VILLE DE BESANCON ET
FRANCE VICTIMES 25**

ENTRE

La Ville de Besançon, représentée par Mme Anne VIGNOT, Maire en exercice, autorisée à signer le présent avenant n°3 à la convention 2021/2023 en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2023, d'une part,

D'une part,

ET

France Victimes 25, représentée par Mme Dominique FREMY, Présidente, dûment habilitée à signer le présent avenant n°3 à la convention 2021/2023, par accord du Conseil d'Administration en date du

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit

PRÉAMBULE

France Victimes 25 de Besançon (ex-AAVI) a été créée en 1983, elle est adhérente à la fédération France VICTIMES. La vocation de cette structure associative est de proposer à toute personne victime d'infraction un accompagnement individuel ou collectif et pluriel (juridique, psychologique, social) concourant ainsi à la mise en œuvre des droits des victimes tels que prévus dans la directive européenne de 2012 (*2012/29 UE Parlement européen et du Conseil du 25/10/2012 établissant les normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes d'infractions*)

France Victimes 25 est investie d'une véritable mission de service public dans le cadre de la Politique Publique d'Aide aux Victimes. Sur le plan local, illustration de l'intérêt constant des pouvoirs publics pour son engagement en faveur des victimes, France Victimes 25 est signataire de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance depuis 2015 et était auparavant déjà signataire du contrat local de prévention de la délinquance depuis 1998.

Depuis l'origine, la Ville de Besançon soutient l'action que mène France Victimes 25 en direction des victimes d'infractions, car cette action répond aux besoins d'aide, d'écoute, d'information juridique et de demande de réparation de celles-ci et plus particulièrement, parce que les victimes ont besoin d'un service proche, accessible et disponible. La Ville soutient le développement de l'action de France Victimes 25 en direction des publics issus des quartiers d'habitat social, dans une logique de cohésion sociale.

Ce soutien a été formalisé en dernier lieu en 2021, par une convention pluriannuelle de trois ans entre la Ville de Besançon et l'Association, reconnaissant cette dernière comme opérateur unique en matière d'aide aux victimes. Les actions menées par France Victimes 25 ont ainsi été inscrites dans la stratégie territoriale de prévention de la délinquance et ont reçu des financements dans le cadre du volet sécurité tranquillité publique du contrat de ville.

ARTICLE 1 : OBJET

La Ville de Besançon et France Victimes 25 ont signé en 2021 une convention d'objectifs dont la date d'échéance a été fixée au 31 décembre 2023. Cette convention a pour objet d'encadrer les relations entre la Ville de Besançon et France Victimes 25.

Conformément aux dispositions de l'article 3.2 de la convention initiale, le présent avenant n° 2 a pour objet de préciser les actions subventionnées et leur montant pour l'année 2022, et de compléter les objectifs poursuivis.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS

Pour l'année 2023, France Victimes 25 :

- renouvelle l'action « Développement des actions en direction des publics victimes de violences » ;
- met en place une seconde action de prévention des violences de couple, en direction des auteurs de violence :

* sous mandat judiciaire : un accompagnement et un suivi des auteurs, dans le cadre de stages à responsabilisation des violences de couple (groupe de 6/7 personnes, animés par des juristes et psychologues) ;

*en partenariat avec ADDSEA-ALTERITE : la mise en place de groupes de paroles à visée thérapeutique dirigée vers les auteurs de violence, sur démarche volontaire.

Les autres objectifs fixés par l'article 2 de la convention initiale sont maintenus.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

3.1 : Engagements de la Ville

La Ville de Besançon, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires lors du vote du budget primitif de l'année en cours par le Conseil Municipal, s'engage à verser en 2023 à France Victimes 25 des subventions pour l'action suivante :

Accès au droit et à la citoyenneté - égalité des chances	3 000€
--	--------

Les autres engagements de la Ville fixés par l'article 3 de la convention initiale sont maintenus.

Pour rappel, la Ville a déjà versé en 2023 les montants suivants :

Développement des actions en direction des publics victimes de violences	52 500€
Prévention des violences de couple - action en direction des auteurs	500€

3.2 Modalités de versement de la subvention

Le versement de la subvention aura lieu en une fois à la signature de l'avenant, après le vote par le Conseil Municipal du montant de l'aide accordée au titre de l'année en cours dans le cadre de la délibération du Contrat de Ville.

ARTICLE 4 : AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention 2021/2023 demeurent et restent inchangées.

Fait à Besançon en trois exemplaires, le

La Présidente de France Victimes 25

La Maire de la Ville de Besançon

Dominique FREMY

Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon Métropole